

TDRs pour la mise en place de la Structure de Coordination Nationale en EAH (SCN-EAH)

CONTEXTE

L'accès à l'eau potable à Madagascar, qui ne touche que moins de la moitié de la population est à l'image du développement socio-économique du pays en général, où le taux de scolarisation est faible, la santé de la mère et de l'enfant est médiocre, et où la malnutrition sévit dans de nombreuses régions, notamment en milieu rural. De facto, l'adoption des pratiques d'hygiène les plus basiques par la majorité de la population s'avère encore des plus difficiles, comme le mode de défécation, la gestion de la menstruation, ou encore le lavage des mains avec du savon. L'insuffisance de la gestion des excréta et des déchets en général qui se manifeste par les manques d'infrastructures d'assainissement accentue l'enlèvement de la population dans la pauvreté, se traduisant par des activités juste pour la survie dans des milieux de plus en plus pollués, où les ressources en eau subissent des pressions croissantes dues aux activités anthropiques, et plus encore vulnérables face au changement climatique.

Madagascar s'est engagé en 2030 à atteindre 100% d'accès à l'eau potable et 100% d'accès à des latrines améliorées par toute la population. Afin de rattraper le retard de développement du pays et à combattre la pauvreté, l'Etat Malagasy, à travers le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH), a pris l'initiative d'atteindre les objectifs suivants, tel qu'il est stipulé dans son contrat de performance à l'horizon 2023 :

- 70% de la population auront accès à des services de distribution d'eau potable pérennes et à coûts abordables;
- 90% de la population seront ODF et pratiqueront le lavage des mains avec du savon;
- 55% utiliseront les toilettes basiques.

Les acteurs locaux doivent jouer un rôle important et ont des responsabilités directes à la mise en œuvre des cinq axes d'actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs. En effet, l'implication des parties prenantes aussi bien centrales que locales est primordiale pour (i) accélérer l'accès à l'eau potable, (ii) intensifier les actions pour développer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène, (iii) promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, (iv) préparer et mettre en œuvre le Plan National Eau Potable en situation de crise, (v) élaborer et valider les documents cadres du secteur. Dans cette optique, le MEEH mettra en œuvre les actions relatives à son contrat de performance en impliquant effectivement les collectivités et les partenaires locaux dans toutes les phases. A cet effet, il sera créé une structure de coordination au niveau national et une structure régionale de mise en œuvre dans chacune des 22 régions pour la réalisation du contrat de performance en Eau, Assainissement et Hygiène (EAH). Les deux structures, comme organes d'orientation et d'animation, auront pour vocation principale la mise en commun des efforts pour l'atteinte des objectifs du secteur d'ici 2023.

1) LA STRUCTURE DE COORDINATION NATIONALE DES ACTIVITES EN EAH (SCN-EAH)

OBJECTIF :

La Structure de coordination Nationale vise à définir, à coordonner et à suivre les interventions de tous les acteurs afin d'atteindre les objectifs nationaux en termes d'EAH d'ici 2023.

ORGANISATION

La SCN-EAH est composée de la Structure Centrale de Coordination (SCC-EAH) et des Structures Régionales de Mise en Oeuvre (SRMo-EAH).

LA STRUCTURE CENTRALE DE COORDINATION (SCC-EAH)

ORGANISATION

La Structure Centrale de Coordination comprend un Secrétariat Technique Permanent et les membres.

Le Secrétariat Technique Permanent est assuré par le MEEH appuyé par un Partenaire choisi parmi les membres.

Les membres sont constitués par:

- Les cadres dirigeants du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
- Les Co-Leads régionaux (22 partenaires et 22 Directeurs Régionaux)
- Les représentants des Bailleurs de Fonds : UNICEF et USAID
- Les Organismes d'envergure nationale : RAN'EAU, HP+, WSSCC
- La JIRAMA

La composition des membres peut être révisée selon les besoins.

ATTRIBUTIONS

La SCC-EAH prépare et émet les orientations générales en matière d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène aux différentes parties prenantes et aux structures de mise en œuvre. A ce titre, la SCC-EAH :

- Établit le programme national pour l'engagement 2030 et l'atteinte des objectifs de 2023 en particulier.
- Assure la coordination de la mise en œuvre du programme national :
 - ✓ Contribue à la mobilisation des ressources financières et techniques
 - ✓ Veille à la mise en œuvre des plans d'actions
 - ✓ Consolide les résultats des acteurs régionaux
 - ✓ Assure le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs au niveau national et régional
 - ✓ Assure l'harmonisation des pratiques opérationnelles du secteur EAH
 - ✓ Organise la Plate-forme Nationale pour la Promotion du Secteur EAH (PNP-EAH)
- Organise un forum national annuel de concertation et de partage pour la capitalisation et le partage des acquis et des bonnes pratiques
- Propose les éléments d'orientation des politiques et des stratégies nationales

FONCTIONNEMENT

La SCC-EAH interagit avec les Structures Régionales de Mise en œuvre par le biais des Co-Leads.

Un Secrétariat technique permanent est créé avec le concours du MEEH et d'un partenaire désigné annuellement sur la base de concertation entre tous les membres de la structure.

Le Secrétariat technique permanent assure la collecte des données, la compilation et l'exploitation des résultats au niveau national. Il assure également l'organisation des différentes rencontres entre les acteurs.

La composition des membres de la Structure Centrale de Coordination est susceptible de révision ponctuelle en fonction de changement des partenaires co-leads.

La Structure de Coordination Centrale se réunit tous les trois mois.

2) LA STRUCTURE REGIONALE DE MISE EN OEUVRE (SRMo-EAH)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- Assure la mise en œuvre des interventions des acteurs au niveau régional, cela de manière coordonnée à travers:

- ✓ L'établissement d'un programme régional pour l'engagement 2030 et l'atteinte des objectifs de 2023 en particulier;
 - ✓ La planification participative des actions à entreprendre au niveau régional pour : veiller à la complémentarité des actions et éviter les chevauchements, assurer la répartition des acteurs selon les besoins et les priorités, assurer l'harmonisation des approches définies au niveau national;
 - ✓ L'appui à la mobilisation des ressources en faveur des actions planifiées, qui consiste à : établir un plan régional de financement EAH, suivi d'une démarche de plaidoirie à l'endroit des partenaires centraux et des décideurs, et assurer l'alignement des parties prenantes à travers la cohérence de leurs propres plans d'actions avec la planification régionale;
- Assure la coordination de la collecte des indicateurs chez les partenaires de mise en œuvre au niveau de la région à travers :
- ✓ La base de données du Ministère avec l'appui de la section en charge du suivi et évaluation de la Direction Régionale;
 - ✓ La compilation et l'analyse des résultats en rapport avec les objectifs du plan régional;
 - ✓ La diffusion des informations et le partage des expériences;
 - ✓ La réorientation des interventions, ainsi que l'intégration des informations dans les plans locaux;
 - ✓ Le rapportage au niveau central.

ORGANISATION

La Direction Régionale en charge de l'EAH assure le leadership des acteurs et la coordination des activités avec le partenaire le plus actif de la région. Ils sont appelés Co-Leads.

Les Co-Leads organisent une Commission Régionale de Concertation (CRC) des acteurs EAH au niveau régional en vue de planifier et de mettre en œuvre les programmes et projets liés aux objectifs du Contrat de Performance au niveau régional.

La Commission Régionale de Concertation regroupe les acteurs et intervenants en EAH au niveau de la Région: publics et privés, programmes et projets, les représentants des usagers et des bénéficiaires.

La Commission Régionale de Concertation s'organise en groupes de travail thématiques selon les besoins (eau potable, assainissement, hygiène, GIRE, autres).

ATTRIBUTIONS DES CO-LEADS

Les Co-Leads sont les interlocuteurs principaux des différents acteurs œuvrant dans le secteur EAH pour la réalisation du contrat de performance au niveau de la Région. Leurs attributions consistent à :

- Assurer un dialogue ouvert et participatif entre les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre;
- Conjuguer leurs efforts afin d'atteindre les objectifs déterminés dans le Contrat de Performance ;
- Mobiliser les autres entités gouvernementales (autres Ministères sectoriels,...) et leurs démembrements au niveau régional ou les organismes rattachés pour une coordination et mise en œuvre efficace des plans d'actions établis;
- Échanger régulièrement des informations sur l'évolution et les résultats qualitatifs et quantitatifs afin d'apporter des améliorations à leur collaboration ;
- Véhiculer les concepts, les vertus et l'importance du Contrat de Performance dans leurs domaines de compétences respectifs ;
- Mettre en œuvre un système de contrôle et de suivi pour évaluer la bonne exécution des actions;

Commenté [BP1]: DREEH sont redevables de ce resultat

Rôles spécifiques du DREEH:

- Veiller à la mise en cohérence des actions des différents partenaires avec les politiques de l'Etat;
- Veiller au respect des cadres législatifs et réglementaires, ainsi que la conformité des interventions aux normes nationales;
- Mettre à disposition sa part de contribution financière, les ressources humaines, les services logistiques, administratifs et pédagogiques nécessaires suivant les possibilités;
- Veiller à la mise en cohérence des actions des différents partenaires avec les politiques de l'Etat;
- Mettre en place un environnement favorable à l'atteinte des objectifs du Contrat de performance, notamment du point de vue institutionnel et réglementaire, compte tenu des contraintes déjà identifiées dans le secteur;
- Préparer avec son Co-Lead le plan de travail de la commission et le présente aux membres;
- Organiser avec son Co-Lead les réunions et les ateliers relatifs à la coordination;
- Valider les orientations des interventions et appuyer les parties prenantes dans les plaidoiries pour la mobilisation des ressources nécessaires;
- Veiller à la collecte des données et à leur traitement de manière à sortir des résultats à chaque échéance;
- Veiller à l'élaboration de rapports d'activités avec toutes les parties prenantes, les valider et assurer leur transmission aux autorités régionales et centrales.

- Établir le rapport mensuel des activités menées au niveau de la région au Ministère central;
- Assurer le Secrétariat technique.

Rôles du partenaire:

- Appuyer le DREEH dans l'animation de la commission;
- Contribuer à la recherche et la mobilisation de financements du Secteur EAH dans la Région;
- Mobiliser les acteurs EAH au niveau de la région pour le partage et la mise à disposition des ressources humaines, des services logistiques, administratifs et pédagogiques suffisantes pour la mise en œuvre des plans d'action.
- Assurer une part significative de financement du plan d'action régional suivant le budget disponible;
- Contribuer à l'élaboration d'un plan commun de travail avec des objectifs mensuels et la recherche des moyens nécessaires pour sa réalisation;
- Contribuer à la mise en œuvre de la planification et des orientations communes décidées au niveau de la Structure Régionale de Mise en Œuvre (SRMo);
- Contribuer aux mises en commun des données dans le cadre d'un système de suivi-évaluation des actions EAH fiable et efficace au niveau régional;
- Contribuer à la revue de la mise en œuvre de la planification et des orientations décidées au niveau de toutes les parties prenantes;
- Contribuer à la mise en place d'un système de suivi-évaluation des actions EAH fiable et efficace au niveau régional;
- Contribuer à la relance et la mobilisation des acteurs régionaux pour la collecte des informations nécessaires à l'établissement des rapports d'activités selon les échéances fixées préalablement dans le plan de travail,.

FONCTIONNEMENT

Les Co-leads organisent une réunion de planification avec des objectifs mensuels pour une année avec la commission régionale de concertation, conformément aux orientations et programmes nationaux.

Ils organisent également des réunions de restitution des résultats, de suivi-évaluation, et de validation des rapports d'activités régionaux au moins tous les deux mois avec les groupes de travail thématiques.

Des rencontres thématiques entre les acteurs peuvent être organisés par les Co-Leads si nécessaire.

ACTIVITES (non exhaustives)

- **Cartographie de tous les acteurs et des activités** WASH par Région, par district et par communes
- Mise en place de mécanisme de suivi-évaluation régionale, avec production d'outils (ex: grilles-canevas de suivi-évaluation)
- Organisation des divers ateliers et réunions (planification, partage, ...)
- Préparer le plan de travail de la commission et le présente aux membres;
- Organiser les réunions et les ateliers relatifs à la coordination;
- Établir et envoyer le rapport des activités menées au niveau de la région au Ministère central.
- Mise en œuvre des plans d'actions
- Compilation des données et informations (synthèses regionales)
- Rapportage des activités au niveau central
- Plaidoirie
- Animation

Commenté [BP2]: C'est la responsabilité des DREEH

